



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 13 décembre 2022 à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 11 octobre 2022
2. Contribution des communes pour élèves scolarisés
3. Tarifs location des salles communale, André Binet et convivialité pour 2024.
4. Acquisition de divers matériels (ordinateur portable, chariots de ménage, souffleur thermique et poubelles écoles)
5. Décision modificative n°2 – Budget principal
6. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023
7. Remboursement caution logement 1D Les Hortensias
8. Approbation OAP
9. Subvention AFM- TELETHON
10. Régularisation cession de terrain
11. Modification des limites d'Agglomération sur la RD 13
12. Vente ancien presbytère de Placy-Montaigu
13. Cession chemin communal sur Placy-Montaigu
14. Demande emplacement commerce ambulant
15. Cérémonie et bon d'achat au personnel
16. Vœux à la population

Présents : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy – NEEL Nelly – LENOIR Yannick - BINET Marcel - PAGNON Josiane - HEREL Sylvie - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - BINET Martine - VAUTTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - DELAFOSSE Sandrine

Absents excusés et représentés : GUERARD Christophe pouvoir à BINET Marcel - PETIT Thierry pouvoir à LEBOUVIER Jean - CAILLOT Alexis pouvoir à ROSET Guy - HEREL Stéphanie pouvoir à HEREL Sylvie

Absents excusés : HAMOND Claude - PARCOIT Sylvia - DJABALI Laurette

Absents : GAUTIER Valéry - TAILLEPIED Dave - FOUCHARD Valérie - LESCOT Estelle

Secrétaire de séance : DELAFOSSE Sandrine

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 OCTOBRE 2022.

Le compte rendu de la réunion du mardi 11 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2-DELIBERATION 2022/071 - CONTRIBUTION DES COMMUNES POUR ELEVES SCOLARISES

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé fait par Mr Guy ROSET, Adjoint aux finances et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** à 730 Euros par élève la contribution demandée aux communes dont les enfants sont scolarisés sur la commune de SAINT-AMAND-VILLAGES au titre de l'année scolaire 2021-2022.

3-DELIBERATION 2022/072 - TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALE, ANDRE BINET ET CONVIVIALITE POUR 2024

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances qui s'est tenue le 13 novembre 2022 après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** comme suit les tarifs de location des salles communale, André Binet et convivialité pour l'année 2024 :

<u>Salle communale</u>	
Week-end	216,00 €
Journée semaine	96,00 €
Journée supplémentaire (hors week-end)	42,00 €
Lave-vaisselle (sans location de vaisselle)	25,00 €
Couverts (avec gratuité du lave-vaisselle)	1,00 €

<u>Salle André Binet</u>	
Week-end	246,00 €
Journée semaine	120,00 €
Journée supplémentaire (hors week-end)	54,00 €
Lave-vaisselle (sans location de vaisselle)	25,00 €
Couverts (avec gratuité du lave-vaisselle)	1,00 €

<u>Salle de convivialité</u>	
Week-end	192,00€
Journée semaine	90,00 €
Journée supplémentaire (hors week-end)	42,00 €
Lave-vaisselle (sans location de vaisselle)	25,00 €
Couverts (avec gratuité du lave-vaisselle)	1,00 €

- **Fixe** à 300 € le montant de la caution demandée au locataire à compter du 01/01/2023.

4-DELIBERATION 2022/073 – ACQUISITION DE DIVERS MATERIELS

Le conseil municipal après entendu Monsieur Le maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à l'acquisition des matériels suivants :
 - Ordinateur portable (services techniques) 799,01 € TTC
 - 2 chariots de ménage (atelier et école) 294,27 € TTC
 - Souffleur thermique 386,40 € TTC
 - Poubelles école 91,98 € TTC

5-DELIBERATION 2022/ 074 - DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 023 Virement à la section d'investissement + 1 573 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 2188 Autres immobilisations corporelles + 773 €

Article 2183 Matériel informatique + 800 €

Recettes

Article 021 Virement de la section de fonctionnement + 1 573 €

6-DELIBERATION 2022/075 - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Monsieur le maire rappelle aux membres présents les dispositions de L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « jusqu'à adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal, vu l'exposé des motifs ci-dessus, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le maire, dans l'attente et jusqu'au vote du Budget Primitif 2023 à **engager, liquider et mandater** les dépenses d'investissement dans la limite exposés par les programmes et articles suivants pour le Budget Principal :

Article		Vote 2022	Vote
165	Dépôts et cautionnements	600 €	150 €
2181	Installations générales	49 356 €	12 339 €
2183	Matériel informatique	7 762 €	1 940 €
2184	Mobilier	9 440 €	2 360 €
2182	Matériel transport	36 000 €	9 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	126 484 €	31 621 €
2151	Réseau de voirie	570 940 €	142 735 €

7-DELIBERATION 2022/076 - REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT 1D LES HORTENSIAS

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur Le maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** ce dernier à rembourser la somme de 280 € correspondant à la caution versée par Monsieur HAMELIN Kévin ancien locataire du logement sis 1D Les Hortensias.

8-DELIBERATION 2022/077 – APPROBATION OAP

Monsieur Le maire rappelle que la délibération en date du 28 juin 2022 le conseil municipal a mandaté le cabinet TECAM afin de définir les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) en vue de la future urbanisation des parcelles AE 106, 49, 279, et 240.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les orientations proposées qui sont en conformité avec les futures modalités de circulation proposées par l'Agence Routière Départementale.

9-DELIBERATION 2022/078 - SUBVENTION AFM-TELETHON

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Vote** une participation de 250 € sous forme de promesse institutionnelle à l'association AFM-TELETHON. Monsieur Guy ROSET n'a pas pris part au vote.

10- DELIBERATION 2022/079 – REGULARISATION CESSION DE TERRAIN

Monsieur Le maire informe que 2 propriétaires situés rue de la Vallée ont procédé à une rétrocession à titre gracieux d'une partie de leur parcelle à la commune dans le cadre de l'aménagement de la rue. Il précise qu'à ce jour et malgré l'antériorité des rétrocessions cette mutation n'a toujours pas été constaté au niveau du cadastre. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **par 18 voix pour et 1 abstention** (Yannick LENOIR) :

- **Décide** de procéder à la constatation de ces mutations par le biais d'un acte en la forme administrative. Parcelles concernées : AE85 et AE 86.

11- MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION SUR LA RD 13

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Le maire, approuve le principe de déplacement de la limite d'Agglomération sur la Route Départementale N°13 (Côté Torigni-sur-Vire, commune déléguée de Torigny-les-Villes).

12-VENTE ANCIEN PRESBYTERE DE PLACY-MONTAIGU

Monsieur Le maire informe les membres présents des problèmes d'impayés constatés au titre de la location de l'ancien presbytère de Placy-Montaigu. Le conseil municipal émet un avis favorable à la vente du bien ci-dessus.

13-CESSION CHEMIN COMMUNAL SUR PLACY-MONTAIGU

Monsieur Le maire donne lecture du courrier reçu de Mr René ALMY, le 16 septembre 2022, tendant à la cession par la commune du chemin menant à sa propriété cadastrée 444 404 B 684. Le conseil municipal émet un avis favorable à ladite cession étant entendu que le bénéficiaire supportera l'ensemble des frais générés par cette cession.

14-DEMANDE EMPLACEMENT COMMERCE AMBULANT

Monsieur Le maire donne lecture d'un courrier de Madame Gwenaëlle TOURNIER tendant à obtenir l'autorisation d'installer un Food Truck sur la commune.

L'intéressée restant redevable de la somme de 1640 € au titre de la fréquentation du restaurant par ses enfants, le conseil municipal décide de conditionner son autorisation au paiement de la dette ci-dessus.

15- CEREMONIE ET BON D'ACHAT AU PERSONNEL

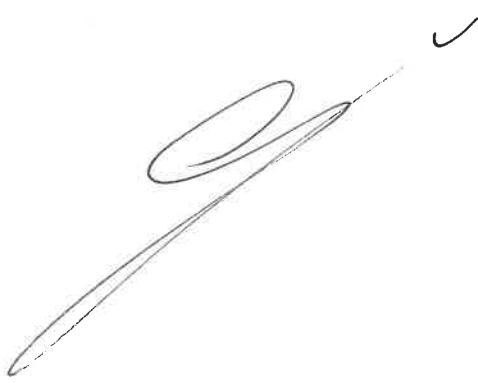
Le conseil fixe au 13 janvier 2023 la cérémonie au personnel communal, Mesdames DELARUE, BINET ET NEEL ainsi que Monsieur VAUTTIER sont chargés de l'organisation de l'événement qui se déroulera dans la salle André Binet.

Le montant du bon d'achat délivré à cette occasion est fixé à 75 €.

16-VŒUX A LA POPULATION

La cérémonie des vœux à la population est fixée au 6 janvier 2023 à 19 heures.

Le maire,
Jean LEBOUVIER



Le secrétaire de séance,
Sandrine DELAFOSSE

